



REGLEMENT FINANCIER

Contributions, Cotisations et Prestations ANNEE SCOLAIRE en cours

Contribution des Familles

Montant de la contribution familiale par enfant et par an :

Maternelle : 332 € **Primaire** : 420 €
Collège 6^e : 650 € **Collège 5^e - 4^e - 3^e** : 760 €
Lycée : 890 € **Lycée Professionnel** : 801 € **B.T.S** : 1 242 €

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Cotisation APEL

L'Association de Parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ». L'adhésion à cette association est volontaire.

Tarifs garderie et étude pour la maternelle et le primaire :

- Garderie du matin : 2,50 euros (*par élève et par jour*)
- Etude - Garderie du soir : 3,10 euros (*par élève et par jour*)

Activités et sorties pédagogiques

En outre, il peut être demandé, par les enseignants, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'établissement ou hors de l'établissement. Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées aux parents d'élèves concernés.

Demi -Pension

	<u>Maternelle</u>	<u>Primaire</u>	<u>Collège/Lycée G</u>	<u>Lycée Pro et BTS</u> (9 mois)
1 jour semaine :	165,80 € /an	189,00 € /an	208,30 € /an	187,47 € /an
2 jours semaine :	331,50 € /an	378,00 € /an	416,50 € /an	374,85 € /an
3 jours semaine :	497,30 € /an	567,00 € /an	624,80 € /an	562,32 € /an
4 jours semaine :	663,00 € /an	756,00 € /an	833,00 € /an	749,70 € /an

Ticket de cantine : 4,95 € le repas 5,80 € le repas 6,75 € le repas

*La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents.
La facturation des repas est annuelle.*

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée supérieure à 14 jours civils, dûment constatée par un certificat médical, un avoir forfaitaire vous sera adressé.

En cas de non-paiement d'un trimestre dû à son terme, sans explication des parents, après échanges par téléphone ou autres, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le trimestre suivant. L'établissement en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

Frais d'Internat Collège – Lycées (sans contribution familiale)

Collège et lycée général : 3 070 € par an.

Lycée professionnel : 2 763 € par an.

Le montant de l'internat est versable par mois.

En cas d'absence prolongée pour maladie ou accident d'une durée supérieure à 14 jours civils, dûment constatée par certificat médical ou pour toute autre raison dûment justifiée, les sommes trop perçues au titre de l'internat seront remboursées à compter du premier jour où est reçue la notification écrite des familles.

Les remboursements interviennent dans les mêmes conditions en cas d'exclusion définitive, à compter du premier jour qui suit celle-ci.

En cas de non-paiement d'un mois, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à l'internat le jeune pour le semestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

MODALITES FINANCIERES

Calendrier : facture annuelle : fin septembre

Réduction sur la contribution familiale

Les réductions familles nombreuses :

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :

- **30 % sur la contribution familiale du 2^e enfant**
- **50 % sur la contribution familiale du 3^e enfant et suivants.**

Une réduction exceptionnelle au regard de la situation économique peut être accordée aux parents sur demande avec constitution d'un dossier.

Frais de dossier (Collège – Lycées)

Les frais de dossier sont à régler à la restitution du dossier. L'inscription ne devient définitive qu'après leur règlement.

Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire.

Arrhes d'inscription ou de réinscription

Des arrhes d'une valeur égale à un mois de scolarité et de demi-pension ou d'internat, sont exigibles lors de la confirmation de l'inscription ou de la réinscription. Cette somme est déduite de la facture annuelle.

Ces arrhes seront remboursées, sur présentation d'un justificatif, en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement, le divorce des parents, le redoublement, une réorientation.

Mode de règlement - prélèvement bancaire

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués le 5 de chaque mois, d'Octobre à Juin.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avant le 15 de chaque mois pour être prise en compte le mois suivant.

En l'absence de prélèvement, le règlement doit parvenir à l'établissement le 5 de chaque mois du 5 octobre au 5 juin.

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

RECAPITULATIF

Forfaits répartis :

Le forfait internat comprend l'ensemble des prestations (pension complète).

Toutes les charges sont comptabilisées et incompressibles (frais de bâtiments, charges de personnel, chauffage, EDF, GRDF, impôts, loyers...)

Sur 10 mois le collège et le lycée général.

Sur 9 mois pour le lycée professionnel et les BTS.

Nos tarifs tiennent comptes des périodes de stage (pas de remboursement pendant ces périodes).

NIVEAUX et CLASSES	Contribution des Familles	Demi-Pension (4 jours semaine) <u>et Contribution</u>	Internat <u>et</u> Contribution
MATERNELLE	33.20 €/mois	99.50€/mois	
PRIMAIRE	42.00 €/mois	117.60 €/mois	
COLLEGE : 6^{ème}	65.00 €/mois	148.30 €/mois	372.00 €/mois
COLLEGE : 5^{ème}	76.00 €/mois	159.30 €/mois	383.00 €/mois
COLLEGE : 4^{ème}	76.00 €/mois	159.30 €/mois	383.00 €/mois
COLLEGE : 3^{ème}	76.00 €/mois	159.30 €/mois	383.00 €/mois
LYCEE : 2^{nde} – 1^{ère} – Terminale	89.00 €/mois	172.30 €/mois	396.00 €/mois
LYCEE PROFESSIONNEL (Tarifs sur 9 mois)	89.00 €/mois	172.30 €/mois	396.00 €/mois
BTS (Tarifs sur 9 mois)	138.00 €/mois	221.30 €/mois	445.00 €/mois